

LES ACTEURS DU PROJET



* île de France

La Région Île-de-France est le premier financeur du développement des transports en commun d'Île-de-France. Elle poursuit un double objectif : améliorer les conditions de déplacement de l'ensemble des Franciliens et développer les transports de banlieue à banlieue. Après avoir participé au prolongement à Olympiades de la ligne 14 du métro, elle est à nouveau partenaire de son extension vers la mairie de Saint-Ouen pour offrir toujours plus de mobilité sur son territoire. Première étape du Nouveau Grand Paris, le réseau de transport de demain, ce prolongement permettra également de désaturer la ligne 13 du métro et ainsi contribuer à l'amélioration du confort de déplacement de centaines de milliers d'usagers.

MAIRIE DE PARIS

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique ambitieuse de limitation de la pollution liée aux transports routiers par le développement des transports collectifs et alternatifs à la possession d'un véhicule particulier. Elle soutient ainsi les projets de prolongement de métro et participe au financement de la mise en accessibilité du réseau de bus parisien et des projets de tramways au premier rang desquels figure le tramway T3b dont le prolongement de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières sera mis en service en 2017.

Elle est le premier financeur, après la Région, du budget d'Île-de-France Mobilités avec plus de 370 millions d'euros par an, et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité des transports (aménagement des stations de métro, achats de nouveaux bus...) et à l'augmentation de l'offre sur les réseaux de transports en commun. En complément au réseau de bus, la Ville de Paris exploite des lignes de Traverses pour la desserte fine des quartiers. La dernière Traversée mise en

service en octobre 2013 (Traverse Brancion Commerce) circule dans le 15^e arrondissement et est exploitée avec des mini bus électriques. Enfin, la Ville de Paris œuvre pour le développement des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture en développant des services à la mobilité comme Autolib', Vélib' et en mettant en place des mesures et aménagements spécifiques favorisant l'usage du vélo (création d'aménagements cyclables, subvention pour l'achat de VAE...) ou l'autopartage (création de places dédiées, label...).



Créée en 2010, la Société du Grand Paris est l'établissement public de l'État chargé de la conception et de la réalisation du Grand Paris Express.

Le Grand Paris Express est un projet de transport en commun stratégique pour le devenir de la métropole et de la Région Île-de-France. Il prévoit la création de 200 km de lignes de métro automatique et 68 gares pour relier les territoires de la Région et faciliter la vie quotidienne des Franciliens. Entre 2019 et 2030, c'est 4 nouvelles lignes qui seront créées (les lignes 15, 16, 17 et 18) et 2 lignes existantes qui seront prolongées (la ligne 14 au nord et au sud ; la ligne 11 vers l'est). Le Grand Paris est aussi un projet d'aménagement à l'échelle de la métropole. Il a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants, à corriger les inégalités territoriales et à construire une ville durable. Il doit permettre dans le même temps de désaturer le réseau de transport existant, réduire la congestion et la pollution automobile, lutter contre l'étalement urbain et favoriser le développement économique de la Région Île-de-France et ainsi contribuer, par effet d'entraînement, à la compétitivité de la France dans son ensemble.

Le Département des Hauts-de-Seine poursuit son engagement en faveur de la mobilité, en facilitant les déplacements sur son territoire et en développant des infrastructures qui stimulent le développement économique et améliorent la vie de ses habitants. Il aide au financement du prolongement du métro 14 jusqu'en Seine-Saint-Denis, premier maillon du métro du Nouveau Grand Paris, dans la perspective d'une réduction fortement attendue de la saturation du métro 13. Il participe ainsi à l'aménagement des quatre nouvelles stations de la ligne 14, dont une située dans les Hauts-de-Seine.

Parce que c'est un enjeu social, économique, environnemental majeur, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis est un acteur mobilisé et engagé pour améliorer la qualité et la quantité de l'offre de transports en communs sur le territoire : déploiement du réseau de trams, prolongement des lignes de métro, soutien à la réalisation des nouvelles lignes du métro du Nouveau Grand Paris. Une meilleure mobilité, c'est une meilleure qualité de vie pour tous. Le prolongement de la ligne 14 en Seine-Saint-Denis, jusqu'à Saint-Ouen et à terme jusqu'à Saint-Denis, répond à cette exigence et le Conseil départemental est fier d'y avoir contribué.

Maître d'ouvrage conjoint avec le STIF du prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen, la RATP est une entreprise de service public chargée de l'exploitation du métro parisien, de 5 lignes de tramway et d'une partie des lignes de bus et de RER d'Île-de-France. Elle est l'un des premiers transporteurs multimodaux du monde. Elle travaille, en partenariat avec l'Etat, la Région Île-de-France, le STIF et les collectivités territoriales locales sur les projets de transports.

Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens. Au cœur du réseau de transports d'Île-de-France, Île-de-France Mobilités fédère tous les acteurs (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures...), décide et pilote les projets de développement et de modernisation de tous les transports, investit et innove pour améliorer le service rendu aux voyageurs.

Le Grand Paris Express

